DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

74137

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX
PISCINE DE FONCILLON
ETANCHEITE
Instance Ville C/ S.A.
LAVERGNE & Cie

busignation d'un avocat

DATE DE CONVOCATION

17 octobre 1974

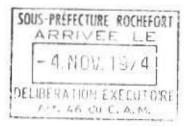
DATE D'AFFICHAGE

-17 Octobre 1974

Nombre de conseillers en exercice26......

Nombre de présents.....20

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante quatorze

le wingt cing octobre

à 18 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Onsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR, Mme FAVIERE, MM. BOUCHET, DOMECQ, BERLAND, BROTREAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON, LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET, DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE, BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHE par M. STIPAL M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents: MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU ,

M M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

Des infiltrations d'eau consécutives à la défaillance de l'étanchéité du batiment restaurant de la piscine de Foncillon ont été constatées à maintes reprises.

La S.A. LAVERGNE et Cie en a été informée les 11 Septembre 1970, 27 Avril 1972, 31 mai et 20 Juillet 1974 afin qu'elle intervienne dans le cadre de sa garantie décennale.

Le 11 Septembre 1974, Me DUCROS, Avocat à la cour, a été invité à déposer une requête introductive d'instance au greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, tendant à la nomination d'un expert.

Il importe en conséquence pour la ville de confirmer la mission de cet avocat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de N. le Rapporteur.

Vu le projet de requête introductive d'instance dressé et présenté par Me DUCROS,

Considérant la nécessité de poursuivre l'instance engagée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à poursuivre l'instance engagée contre la S.A. LAVERGNE & Cie, devant le Tribunal Administratif de Poitiers,
- de désigner Me Louis DUCROS, 9 rue de la Marne à POITIERS, pour représenter la Ville dans la poursuite de l'instance précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire l'Adjoint Délégué,